


 Communauté de Communes de Desvres-Samer



PLAN LOCAL D'URBANISME
 intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE D23
SUP - IOD
 EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE **SAMER**


 BOULOGNE-SAMER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
 APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



- SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES**
- Servitudes de passage**
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
 - I3 - Canalisation de transport de gaz
 - I4 - Réseau électrique aérienne
 - PT3 - Réseaux de télécommunication
- Servitudes d'abord ou de voisinage**
- INT1 - Cimetière
 - INT1 - Périmètre de protection
 - PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers
- Servitudes d'alignement**
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
 - Tracé de voie
 - T1 - Zone de protection
- Servitudes de classement et de protection**
- AC1 - Monument surfacique
 - AC1 - Protection de protection
 - AC3 - Réserves naturelles
 - AS1 - Captage protection des eaux potables
 - AS1 - Zone de protection
 - Installation sportive
 - JS1 - Encinte
 - Emetteur ou récepteur
 - PT2 - Centre d'émission ou réception
 - PT2 - zone de protection
- INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES**
- AD - Surface soumise à autorisation de détachement
 - ATB - Axe Terrestre Bruyant
 - Itinéraire cyclotouristique
 - EP - Edifice à valeur patrimoniale
 - ZNIEFF I
 - ZSC Zone de Spécial de Conservation
- Habillage du cadastre**
- Bât ou groupe de batis ajouté au cadastre
 - Bâtiments
 - Parcelle
 - Parcelle
 - Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
 - Voie ferrée
 - Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
 - Surface en eau
 - Terrain de Sport
 - Limite de commune

SAMER